

**ABONNEMENT**  
**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8

**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**  
 A SAUMUR,  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS  
 BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

**INSERTIONS**  
 Annonces, la ligne . . . 30 c.  
 Réclames, — . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas ;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**  
 A PARIS,  
 A L'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-  
 poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 7 DÉCEMBRE 1886

**CHAMBRE DES DÉPUTÉS.**

Hier, la séance a été courte mais fertile en incidents curieux. A peine est-elle ouverte que l'on voit apparaître à la tribune M. Maillard, député de la Seine, ancien secrétaire particulier de Ledru-Rollin.

Il manifeste son étonnement de ce que le Président de la République n'ait pas encore constitué un Cabinet.

Puis, se trompant sans doute d'époque, chose explicable par la similitude de nom, il demande à son tour à conduire la population parisienne non pas à Versailles, mais à l'Élysée, pour rappeler au Président de la République ses devoirs constitutionnels.

La majorité, comprenant la bérue de l'orateur et craignant de nouvelles propositions du même goût, frappe ses pupitres pour couvrir la voix de l'orateur.

Il règne, dans une certaine fraction de la Gauche, une vive animosité contre le Président de la République.

Elle se traduit à la tribune par certaines allusions, sévèrement réprimées par M. Floquet, aux lenteurs de M. Jules Grévy à appeler l'homme politique désigné par l'opinion publique, puis par les propositions de M. Salis, Laisant, pour la continuation de la discussion du budget, malgré l'absence de tout Cabinet.

On espère ainsi forcer la main au Président de la République qui compte sur le temps pour vaincre les résistances de la Chambre, et la contraindre à se jeter aux pieds de M. de Freycinet.

Celle-ci, qui faire le coup, repousse successivement tous les ajournements proposés et renvoie la séance à demain. Elle procédera de cette façon jusqu'à la constitution du nouveau cabinet.

La majorité ne sait plus où elle va, ni ce qu'elle veut; elle est, en quelque sorte, effolée. Elle veut siéger tous les jours pour bien

faire constater au pays qu'elle est aussi exacte à tenir séance, qu'impuissante à faire les affaires du pays.

**DIVERSION**

M. Maillard a demandé lundi à la Chambre, après avoir mis M. Grévy sur la sellette, de continuer la discussion du budget sans se préoccuper de l'absence des ministres. On a ri. M. Maillard est, il est vrai, assez grotesque. Mais sa proposition ne l'est pas. Seulement il la formule mal ou peureusement. Qu'est-ce qu'il demande en somme? C'est tout simplement la Convention. Pas de pouvoir exécutif. Pas de Sénat. Un comité du budget. Une Chambre souveraine, et vogue la galère! c'est le fond de la proposition Maillard. Elle peut déplaire, mais elle est logique. C'est à ce point que nous a conduit la République dite aimable.

Car enfin si M. Grévy est découvert; si on l'attaque très vivement aujourd'hui, ce n'est pas sans raison.

Déjà M. Michelin avait annoncé samedi le dépôt dans la séance de ce jour d'une proposition de convocation du Congrès et de l'élection d'une Constituante. Le député intransigeant a déclaré que l'intervention soudaine de M. Maillard l'avait empêché de déposer sa proposition à la tribune, mais que le dépôt en serait fait aujourd'hui.

**LA CRISE**

Les chances de M. de Freycinet, qui étaient assez grandes samedi, ont beaucoup diminué, elles sont encore moindres si l'on s'en rapporte aux propos échangés avant-hier dans les réunions du Palais-Bourbon.

Un député se plaint à rappeler que M. de Freycinet a dit plusieurs fois depuis qu'il est tombé :

« Il faut, au moment où de si graves questions s'agitent à l'extérieur, que l'autorité du chef du gouvernement ne puisse pas être mise en question journalièrement par des voies imprévues. »

Un autre rapporte du président du Conseil démissionnaire le propos suivant :

« Je ne suis pas assez ennemi de moi-même pour reprendre le pouvoir dans de pareilles conditions. »

Ces paroles causent une mauvaise impression sur un grand nombre de députés radicaux qui se montrent aussi hostiles à M. de Freycinet que la veille ils étaient ses partisans.

Les journaux radicaux publient des articles assez vifs contre M. Grévy. On accuse le Président de la République de vouloir imposer à la Chambre un replâtrage Freycinet.

M. Laguerre a même prononcé le mot de « coup d'Etat présidentiel. »

A la réunion plénière d'avant-hier, M. Clémenceau s'est exprimé en ces termes : « Notre rôle est fini, nous n'avons pas à poursuivre une Galathée qui s'enfuit sous les saules. »

**UN MOT DE M. GRÉVY**

On prête au Président de la République le mot suivant qui donnerait l'explication de la lenteur apportée à appeler un homme politique.

Il aurait dit : *Je veux les laisser cuire dans leur jus.*

Cette phrase répétée dans les couloirs a causé une vive animosité contre le Président.

Hier soir, à 4 heures, M. Floquet a été mandé à l'Élysée comme président de la Chambre des députés.

A 5 heures, M. Jules Grévy recevait M. Le Royer, président du Sénat.

On dit que M. Devès a été également appelé par le Président de la République.

Le bruit de la démission de M. Grévy a couru avec assez de persistance à la Chambre et à la Bourse. Ce bruit n'est pas confirmé, mais tout le monde s'accorde à dire que le beau-père de M. Wilson en a sérieusement dans l'aile.

**RÉUNION DES GROUPES**

**LES DROITES**

Dans leur réunion plénière, les droites ont décidé de maintenir leur ligne de conduite consistant à s'occuper sans relâche des intérêts du pays, à voter toutes les résolutions avantageuses à notre agriculture, à notre industrie, à notre commerce; à défendre contre le jacobinisme les droits et libertés des citoyens et des pères de famille, à repousser tout emprunt et impôt nouveau, désireuse d'obtenir l'équilibre budgétaire par des économies compatibles avec la bonne gestion des affaires.

Les droites de la Chambre, quelque puisse être le ministère issu de la crise actuelle, combattront tous les articles de son programme qui porteraient atteinte à notre situation financière, aux droits et aux libertés de chacun.

**LES GAUCHES**

Les groupes de la gauche, union républicaine, gauche radicale, extrême gauche, se sont réunis, après la séance, pour délibérer sur la crise ministérielle. Leur but est de formuler un programme qui puisse servir d'entente ou tout au moins d'indication pour la constitution d'un nouveau ministère. Il faut croire que la besogne n'est point facile, car au départ du courrier les trois groupes sont encore réunis séparément et n'ont pu s'aboucher.

Les appréciations de la presse républicaine sur la crise ministérielle peuvent se résumer ainsi :

- La Justice. — Est-ce une crise?
- Le Radical. — Ça devait arriver.
- Le Rappel. — Crise inattendue.
- Le Siècle. — Un vote imprudent.
- L'Intransigeant. — Joyeusetés parlementaire.
- La Paix. — Une mauvaise action.
- Le Cri du Peuple. — Tout s'arrangera.
- L'Action. — Pas de replâtrage.

**Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LE SECRET TERRIBLE**

MÉMOIRES D'UN CAISSIER

Par Adolphe BELOT

Première Partie

LE CAISSIER

XVIII

Au moment où Iriel était surpris par l'arrivée du gendarme, sa mère achevait de s'habiller.

La vieille femme n'eut pas besoin d'explication pour comprendre de quoi il s'agissait.

Le gendarme lui adressa les questions qu'il avait déjà faites en plus de vingt endroits, et les réponses qu'il obtint ne furent pas plus satisfaisantes qu'ailleurs. Toutes se résumaient en ceci : On n'avait vu personne, on ne savait pas ce qu'il voulait dire.

Précédemment, quand ces réponses lui étaient faites, il remontait à cheval et reprenait sa course; mais ici, soit que la contenance de la vieille femme lui parût suspecte, soit qu'il voulût employer le temps jusqu'à l'arrivée de son camarade et de l'agent de police, il insiste.

Il demanda où était Iriel.  
 — Il est sorti, répondit la vieille femme.  
 — Si matin ! Pourquoi faire ?  
 — Pour aller voir une exploitation dans le bois.  
 — Sans son fusil ? car je le vois là, accroché au manteau de la cheminée.  
 — Il lui arrive souvent de ne pas l'emporter.  
 — Hum ! c'est singulier.

Alors il insinua que l'homme qu'il cherchait et qu'il qualifia de brigand redoutable, pouvait bien s'être glissé quelque part dans la maison, à l'insu de ceux qui l'habitaient. Et, sans façon, il se mit à chercher dans les deux chambres, regardant sous les lits, dans les coins.

La mère d'Iriel le laissait faire, de peur qu'une observation de sa part n'excitât ses soupçons. Mais quel fut son effroi quand elle le vit s'approcher de l'échelle et se mettre en devoir d'y monter.

— Où allez-vous ? demanda-t-elle en tâchant de dissimuler son trouble.

— Est-ce que ce n'est pas le grenier ? fit-il en désignant la trappe.

— Oui. Mais il n'y a personne.

— C'est égal ; je ne serais pas fâché de voir.

L'angoisse de la vieille femme était peu de chose en comparaison de celle d'Iriel. Il entendait ce qui se disait en bas. Il comprenait que tous les recoins de la maison allaient être visités, et il se demandait, avec un grand battement de cœur, comment il

pourrait se cacher, et surtout cacher le malade qu'il tenait dans ses bras.

Si seulement Causson eût été valide, ils auraient pu sauter par la porte du grenier et fuir sous bois. Mais le malheureux était en proie à un délire effrayant qui accroissait le danger et le rendait presque inévitable. Il se débattait et s'agitait follement ; il poussait des gémissements qu'il fallait étouffer en lui enveloppant la tête dans des couvertures, au risque de l'asphyxier.

Cependant on montait à l'échelle. Dans quelques secondes la porte de la trappe allait se soulever... Iriel n'eut que le temps de glisser Causson le plus doucement possible et de se glisser lui-même derrière un tas de fagots, dont il rebattit deux ou trois sur sa tête.

Le gendarme entra, inspecta le grenier, écouta. Il ne vit et n'entendit rien ; Iriel contenait Causson et le comprimait avec tant d'énergie, qu'il avait peur de ne relever plus tard qu'un cadavre.

Cependant le gendarme avait remarqué le tas de fagots. C'était le seul endroit où quelqu'un pût se tenir caché. Il n'avait pas grand espoir d'y découvrir son homme ; pourtant, comme il n'avait rien de mieux ni de plus pressé à faire en ce moment, il se mit à soulever et à changer de place chaque fagot l'un après l'autre, un peu machinalement, et pour l'acquit de sa conscience, en quelque sorte.

Heureusement pour Causson, l'opération commença par le bout opposé à celui où Iriel le tenait caché.

L'épouvante de celui-ci n'en était pas moins grande : le tas n'était pas gros ; et pour peu que ce travail continuât, on arriverait bientôt à le mettre à découvert. Ce n'était qu'un retard de quelques minutes.

Chaque fois enlevé, Iriel espérait toujours que c'était le dernier ; mais un autre suivait, et toujours ainsi. Enfin, il ne restait plus qu'une dizaine de fagots, et le garda s'attendait à chaque seconde à être aperçu, lorsque deux voix d'hommes se firent entendre en bas. Le gendarme s'arrêta, et retourna vers la trappe.

— C'est vous ? cria-t-il. Quoi de nouveau ?

— Rien. Et vous ?

— Je cherchais dans ce grenier ; mais il n'y a rien non plus.

— Alors descendez.

Le gendarme descendit. Iriel respira. Mais se contenterait-on de ce commencement de perquisition ?

Déjà une voix disait en bas :

— Hum ! voilà un lit drôlement défait. Où sont donc les couvertures ?

Nul doute, on allait revenir ! Et ce malheureux aux trois quarts étouffé, qui, pour peu qu'on tardât à lui donner de l'air, allait mourir !

La Lanterne. — La Défaite.  
La République française. — L'anarchie.  
L'Événement. — Le gouvernement impos-  
sible.  
Le Figaro. — Gâchis I<sup>er</sup>.  
La Revanche. — Le commencement de la  
fin.

#### AGENTS ÉLECTORAUX

Que sont les sous-préfets ?  
Lisez la Justice :

« Tranchons le mot : on ne soutient plus  
les sous-préfets que comme agents électo-  
raux. »

Le mot est lâché.

Comme agents administratifs les sous-  
préfets sont jugés ; personne ne les soutient  
plus ; mais comme agents électoraux, c'est  
différent. On y tient. Vous verrez qu'on tâ-  
chera de les conserver. On ne laisse pas vo-  
lontiers supprimer des agents électoraux si  
dociles.

Dès samedi, la Patrie disait que jamais  
on ne vit à Paris pareille quantité de sous-  
préfets.

Les antichambres ministérielles, les hô-  
tels et les restaurants qui avoisinent la place  
Beauvau regorgent littéralement de ces  
jeunes fonctionnaires.

C'est la conséquence du vote de la veille ;  
mais quelle promptitude !

Les résultats du scrutin étaient à peine  
connus depuis quelques heures, que déjà,  
à trente lieues à la ronde, tous les sous-  
préfets accouraient à Paris.

#### LE GÉNÉRAL PITTIE

Nous avons annoncé la mort du général  
Pittie.

Très lettré, très érudit et même poète à  
ses heures, le général Pittie laisse le souve-  
nir d'un homme du meilleur monde, d'une  
affabilité inaltérable, en même temps que  
celui d'un brave soldat et d'un officier de  
valeur.

Né à Nevers en 1829, M. Pittie fit ses  
études au lycée Charlemagne, à Paris ; à  
l'âge de dix-huit ans, il était reçu à l'École  
de Saint-Cyr, d'où il sortait, deux ans plus  
tard, avec le grade de sous-lieutenant. En-  
voyé en Crimée, il se conduisit avec une  
brillante bravoure devant Sébastopol et fut  
grièvement blessé à l'assaut du Grand-Re-  
dan. Nommé capitaine et chevalier de la  
Légion d'honneur, il prit part à la cam-  
pagne d'Italie, fut encore blessé à Solferino  
et fut désigné pour remplir les fonctions de  
major au 46<sup>e</sup> de ligne. Au début de la cam-  
pagne de 1870, il obtint de résigner les  
fonctions de major et de prendre du service  
actif comme chef de bataillon dans le même  
régiment.

Compris dans la capitulation de Metz, le  
commandant Pittie réussit à s'échapper et  
à rejoindre l'armée du Nord, qui s'organi-  
sait alors sous la direction du général  
Bourbaki, et dont le général Faidherbe al-  
lait prendre le commandement. Nommé  
lieutenant-colonel, chargé de la formation  
du 68<sup>e</sup> régiment de marche, M. Pittie fut,

au mois de décembre, appelé au comman-  
dement de la 2<sup>e</sup> brigade de la 1<sup>re</sup> division  
du 22<sup>e</sup> corps d'armée ; le général Lecointe  
était à la tête du corps d'armée et le gé-  
néral Derroja à la tête de la 1<sup>re</sup> division. La  
2<sup>e</sup> brigade comprenait le 17<sup>e</sup> bataillon de  
chasseurs, le 68<sup>e</sup> régiment de marche, deux  
bataillons du 64<sup>e</sup> de ligne et le 46<sup>e</sup> régiment  
de mobiles. A la bataille de Pont-Noyelles,  
l'intervention de cette brigade eut une heu-  
reuse influence sur l'issue de la journée ;  
elle contribua à contenir l'attaque impé-  
tueuse des colonnes allemandes et réussit  
à empêcher une déroute dont les consé-  
quences eussent été incalculables. Du haut  
des collines de Frechencourt et de Bavelin-  
court, la brigade Pittie, appuyée par une  
batterie d'artillerie, dirigea un feu très  
nourri sur la 46<sup>e</sup> division prussienne, qui  
avait pour objectif l'aile droite de l'armée  
française et qui dessinait un mouvement  
tournant.

Le rôle du lieutenant-colonel Pittie ne  
fut pas moins remarqué aux combats de  
Bapaume et de Saint-Quentin. Promu au  
grade de colonel, il revint prendre rang,  
après la signature des préliminaires de paix,  
dans l'armée qui eut à réprimer l'insur-  
rection de la Commune. La commission de  
révision des grades le replaça lieutenant-  
colonel et, comme tant d'autres soldats de  
la Défense nationale, il dut attendre jus-  
qu'au mois de décembre 1874 pour repa-  
raître à la tête d'un régiment.

Général de brigade en 1879, général de  
division en 1883, le général Pittie, attaché  
à la maison militaire de la Présidence, ne  
figurait plus dans le service actif que  
comme inspecteur annuel d'une division  
d'infanterie. Il était grand officier de la  
Légion d'honneur et membre du conseil de  
l'Ordre.

#### ÉTRANGER

RUSSIE. — Le général Kaulbars, qui a eu  
sa première entrevue avec l'empereur, jeudi,  
à Gatchina, a logé au palais et a été invité  
à prendre le lunch, vendredi, avec l'empereur.

Le général Kaulbars a donné au Czar  
l'assurance que les sympathies du peuple  
bulgare étaient avec la Russie, et non avec  
les aventuriers qui détiennent le pouvoir à  
Sofia.

La retraite de M. de Giers, le minis-  
tre des affaires étrangères, dont il est ques-  
tion plus que jamais, serait le signal d'une  
action nouvelle de la Russie dans la ques-  
tion bulgare, qui fait trêve depuis quinze  
jours.

Le remplaçant de M. de Giers serait M.  
de Lobanoff, l'ambassadeur de Russie à  
Vienne.

M. de Lobanoff n'est pas un panslaviste,  
mais un nationaliste russe, selon la formule  
traditionnelle, et sa présence à la tête des  
affaires aurait une signification bien tran-  
chée, dans un sens très différent de la po-  
litique de paix à tout prix que M. de Giers  
semblait personnifier dans les conseils du  
Czar.

M. de Lobanoff est ce qu'on appelle « un  
grand Russe », et s'il est quelqu'un, dans  
le haut personnel politique russe, dont le  
Czar daigne prendre sérieusement les avis,  
M. de Lobanoff est celui-là.

M. de Lobanoff recevrait le titre de « chan-  
celier de l'empire », qui était celui de Gort-  
chakoff et qui n'a pas été conféré à M. de  
Giers. (La Revanche.)

#### LE BUDGET DE LA GUERRE en Allemagne

De très importants débats sont engagés  
en ce moment au Parlement allemand au  
sujet du budget de la guerre. Il y a pour la  
France beaucoup à retenir des paroles  
échangées à ce sujet. En voici quelques prin-  
cipaux extraits :

La première lecture de la loi militaire a  
commencé au Reichstag.

Le ministre de la guerre, général Bronsart de  
Schellendorf, a tout d'abord pris la parole  
pour défendre le projet, qui, a-t-il dit, a  
paru aux gouvernements confédérés être  
d'une nécessité urgente, aussi bien au point  
de vue de la date de la présentation qu'au  
point de vue de l'augmentation de l'effectif  
et de la durée de la loi. La situation dans  
les pays voisins et la possibilité d'une guerre,  
à un moment qu'on ne saurait pas, il est  
vrai, prévoir, justifient cette loi. Il n'y a pas  
de danger imminent, mais nous vivons à  
une époque qui ne présente pas de garantie  
solide pour le maintien de la paix. Il faut  
donc examiner si l'Allemagne se trouve mi-  
litairement à la hauteur de ses voisins.

« La France, continue le ministre, qui a  
une population moindre que celle de l'Alle-  
magne, a, malgré cela, un effectif de paix  
plus considérable que le nôtre. Faudra-t-il  
que nous nous laissions surpasser au point  
de vue militaire par une nation voisine  
chez laquelle la grande masse de la popu-  
lation est loin de montrer des sentiments  
pacifiques ? »

Les chiffres et les motifs du projet de  
loi ne peuvent guère être examinés au sein  
du Parlement ; mais l'administration mili-  
taire s'est consciencieusement efforcée de  
baser les chiffres sur des données aussi sû-  
res que possible. »

Le ministre de la guerre revient sur la né-  
cessité de vider promptement la question.  
La résolution de mettre le projet à exécution  
dès le 4<sup>er</sup> avril 1887 a été prise quelques  
jours seulement avant l'ouverture du Reichs-  
tag. Elle a été provoquée par une modifica-  
tion de la situation extérieure qui en faisait  
une nécessité. (Écoutez ! écoutez ! Mouve-  
ment.) Le ministre se défend du reproche  
d'avoir négligé le côté financier de la ques-  
tion. On ne saurait reprocher à l'administra-  
tion de la guerre d'être prodigue. Il faut re-  
connaître, au contraire, qu'elle tire tout le  
parti possible des ressources mises à sa  
disposition.

Le comte de Saldern, du parti conservateur,  
demande la nomination d'une commission  
de vingt-huit membres qui hâtera le vote  
des ressources nécessaires à la défense de  
la patrie.

Le feld-maréchal de Moltke déclare que  
tous les voisins de l'Allemagne, à gauche et  
à droite, sont en plein armement, ce qui  
constitue une situation qu'un pays riche ne  
pourra lui-même supporter à la longue et  
qui est de nature à amener promptement  
une solution.

« C'est pour cette raison, ajoute le feld-  
maréchal, que le gouvernement a présenté  
le projet de loi avant l'expiration du septen-  
nat. »

« L'exposé des motifs du projet montre  
jusqu'à quel point nous sommes inférieurs  
aux autres États en ce qui concerne l'effectif  
de l'armée et les charges de la nation, et  
prouve que la France paie le double de ce  
que nous payons. »

« Une alliance avec la France, alliance  
qui serait certainement propre à assurer la  
paix de l'Europe, sera impossible tant que  
l'opinion publique continuera, en France, à  
demander avec véhémence la reddition de  
deux provinces que nous sommes ferme-  
ment résolus à ne jamais rendre. (Applau-  
dissements.) »

« L'alliance avec l'Autriche a beaucoup  
de valeur ; mais un grand État doit com-  
pter sur ses propres forces. »

« Le projet ne demande pas seulement  
ce qui est strictement nécessaire au point  
de vue militaire, il ne demande que ce qui  
est réalisable au point de vue financier. Mais  
lorsqu'il s'agit de questions aussi importan-  
tes que la puissance et la force défensive  
du pays, la question financière doit être  
reléguée au second plan. »

« Cette demande est faite en vue du  
maintien d'une paix obtenue aux prix d'es-  
forts laborieux. »

« Si nous repoussons le projet, ce rejet  
indiquera la responsabilité des malheurs  
que déchaînerait une invasion ennemie. »

« Nous avons obtenu assez difficilement  
l'unité de l'Allemagne, laissez-nous la main-  
tenir et prouver que nous sommes encore  
unis sur cette question. »

« Tout le monde sait que nous ne pro-  
jetons aucune conquête. Qu'il sache aussi  
que nous voulons conserver ce que nous  
avons et que, résolus à cela, nous sommes  
suffisamment armés. (Bruyants applaudis-  
sements.) »

Le ministre de la guerre déclare qu'il ne  
donnera des explications plus complètes au  
sein de la commission, que s'il peut com-  
pter sur la discrétion la plus absolue.

Dans cette discussion, M. Windkorst,  
membre du centre, a prononcé un grand  
discours, dans lequel l'Intransigeant relève  
cette phrase significative :

« Nous ne saurions admettre une com-  
paraison entre nos forces militaires et celles  
de la France. Il faut considérer que l'or-  
dre, un principe moral et une discipline ri-  
goureuse régissent en Allemagne, tandis que  
la France est dans un gâchis politique et a,  
de plus, une partie de ses troupes dans les co-  
lonies. »

On voit que les Allemands savent à quoi  
s'en tenir sur les bienfaits de notre politi-  
que coloniale. C'est à nous qu'elle coûte ;  
et c'est à eux qu'elle profite.

C'est un avertissement.

Iriel n'hésita plus : il fallait fuir.

Il repoussa, avec des précautions infinies, le  
fagot qui pesait encore sur lui : chaque frottement  
des brins l'un contre l'autre le faisait tressaillir et  
s'arrêter net, pour recommencer avec plus de  
précautions encore. Enfin il se trouva dégagé.

Il reprit Causson dans ses bras, s'approcha de  
la porte du grenier, puis s'arrêta, l'oreille tendue.

— Silence ! Quelque chose a remué en haut, fit  
la même voix qui avait dénoncé l'état suspect du  
lit.

— Je n'ai rien entendu.

— Si !... faut voir...

— Soit ! montons.

Iriel sauta avec son fardeau par la porte, en  
même temps que Moule montait l'échelle.

Heureusement pour lui, le terrain formait contre  
le mur une sorte de remblai qui mettait en cet  
endroit le grenier à six pieds du sol. Malgré cette  
circonstance et en dépit de sa vigueur, Iriel,  
chargé et embarrassé comme il l'était, s'abattit  
lourdement à terre. Une vive douleur, ressentie  
dans le genou droit, ne l'empêcha pas de se relever  
immédiatement : il tournait l'encoignure de la  
maison une seconde avant que Moule tendit la tête  
à la porte du grenier.

Il se hâta de dégager la figure de Causson, et,  
sans examiner longuement s'il respirait encore, il  
l'emporta à travers le bois, en se dirigeant vers le

chemin par lequel devait arriver Frédéric.

Il n'attendit pas longtemps. Un bruit de roues se  
fit entendre. Iriel reconnut la voiture de son  
maître. Il sortit du fourré le long du chemin, et,  
tendant Causson :

— Vite ! retournez... Emmenez-le... les gendar-  
mes sont chez moi.

En un instant Frédéric eut pris Causson et  
rebroussa chemin avec lui.

Iriel revint tranquillement à sa maison et parut  
très surpris de voir les gendarmes. Quand on lui  
demanda d'où il venait, il fit une réponse qui  
concordait parfaitement avec celle de sa mère,  
qu'il avait entendue.

— Vous voyez ! dit un des gendarmes à Moule.

— Hum ! fit celui-ci ; ce bruit que j'ai entendu  
là-haut.

— C'est un des fagots que j'avais dérangés qui  
sera retombé.

— N'importe !... c'est louche !

Les trois hommes sortirent, et, une demi-heure  
après, Iriel prenait son fusil et commençait sa  
tourné ordinaire dans le bois.

#### XIX

Pendant huit jours encore, Frédéric redoula  
quelque surprise. Mais bientôt les recherches  
devinrent moins ardentes, et cessèrent même  
presque complètement, quand on fut persuadé que

Causson était parvenu à gagner la frontière. Moule,  
irrité et confus, retourna à Paris, et la police  
locale continua vaguement une surveillance qui ne  
pouvait aboutir à rien, sans une imprudence ou  
une indiscretion.

Mais si les alarmes avaient disparu de ce côté,  
l'état de Causson inspirait à Frédéric Bodard les  
plus grandes inquiétudes. Pendant un mois, en  
effet, il fut dans une position désespérée.

Peu à peu, cependant, le délire devint moins  
violent ; la fièvre céda à son tour. Un jour enfin on  
put regarder le malade comme sauvé ; il entra en  
convalescence.

Mais cette convalescence fut lente, incertaine.  
L'état moral où se trouvait Causson n'était pas de  
nature à l'abréger. Il n'avait repris connaissance  
que pour s'étonner et gémir de n'être pas mort.

— A quoi bon vivre ? ne cessait-il de répéter  
tristement.

Frédéric, pour combattre ces défaillances, lui  
parla de sa femme et de son enfant. C'en fut assez,  
le malheureux s'apitoya, s' alarma : Qu'étaient-ils  
devenus ? comment feraient-ils, quel avenir, quelles  
ressources ? Ces craintes, c'était la vie.

Peu à peu, il reprit des forces. Mais ses alarmes  
au sujet de sa femme et de son enfant devenant  
plus vives, Frédéric se décida à faire un voyage à  
Paris.

Quelques jours après, Causson apprenait par lui

que Clémence vivait dans un modeste garni de la  
rue de Charonne, gagnant sa vie par son travail,  
résignée, plaignant son mari et l'aimant toujours ;  
deux ou trois fois par semaine, elle allait à Montreuil  
voir Richard. Ces nouvelles ranimèrent le pauvre  
convalescent.

En même temps, Frédéric prenait des renseigne-  
ments sur le procès de Causson. Ce procès était  
instruit ; on avait essayé d'y rattacher une accusa-  
tion de complicité de faux contre Lentague et  
contre Léonce. Ceux-ci se défendaient en calom-  
niant Causson : « Que nous oppose-t-on ? disaient-  
ils. Une carte de visite au bas de laquelle se  
trouvent quelques mots au crayon. Qu'est-ce que  
cela prouve ? Que Causson nous a remis de  
l'argent pour le faire valoir dans nos spéculations  
de jeu ? Nous le reconnaissons. Pourquoi nous  
serions-nous inquiétés de la provenance de ces  
fonds ? Ce n'était pas notre affaire, et nous  
soupçonnions à peine que Causson fût employé  
dans une maison de banque. » Pour corroborer  
cette allégation, Léonce prétendait n'avoir renou-  
velé connaissance avec Causson que dans une  
maison de jeu où celui-ci était venu spontanément ;  
selon lui, Causson, déjà à cette époque, avait  
dissipé des sommes considérables ; il n'était pas  
l'homme simple et rangé qu'on croyait ; il avait des  
passions ruineuses, il était déjà perverti, déjà  
infidèle et peut-être faussaire. (A suivre.)

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 6 décembre.

Les incertitudes politiques n'ont pas d'influence sur les cours de nos rentes : 3 0/0, 83.57 ; 4 1/2 0/0, 109.85.

Les demandes continuent à être nombreuses sur les obligations communales et foncières à lots du Crédit Foncier. On recherche surtout les titres qui ont pas encore atteint le pair et qui se capitalisent, par conséquent, à un taux supérieur à 3 0/0. La tendance de toutes ces valeurs est de s'établir à une capitalisation de 2 1/2 0/0.

Les incertitudes qui ont pesé sur la Bourse depuis deux jours ne pouvaient à aucun degré modifier la cote de valeurs semblables aux actions de la Société Générale dont le niveau s'établit en raison de l'importance des opérations sociales. On se maintient par conséquent à 477 avec une tendance manifeste à conquérir le pair vers lequel on se dirige depuis le détachement du coupon.

Le marché de Paris a appris avec satisfaction la prochaine apparition d'une valeur qui se recommande à tous égards aux capitalistes : c'est l'action de la Compagnie du Lemberg-Czernowitz, valeur parfaitement garantie et d'un revenu ayant toujours dépassé 5 0/0.

L'action de Panama se traite couramment de 421 à 425. Les rapports des chantiers pour le mois d'octobre consistent que le cube d'extraction s'est élevé, pour ce mois, à près de 900,000 mètres. En réalité, à l'expiration de ces dix premiers mois de l'année, les 10 millions de mètres cubes qui devaient être extraits d'après le programme des travaux sont largement dépassés. Les obligations nouvelles 6 0/0 sont l'objet d'achats très suivis.

Marché bien tenu sur les actions de nos chemins de fer.

## Nouvelles militaires.

On lit dans l'Événement, journal républicain :

« On estime à neuf mille le nombre des chevaux de trait qui ont été achetés dans le département des Ardennes depuis le mois de septembre. »

« Personne ne se trompe sur la destination de ces énormes achats effectués en France. Ils sont en partie destinés au service de la nombreuse artillerie allemande réunie en Alsace-Lorraine, principalement à Metz. »

« On sait que, dans un projet actuellement soumis au Reichstag, le gouvernement allemand réclame la création de vingt-quatre batteries de campagne. Suivant leur habitude, nos voisins ne font que faire sanctionner par le Parlement des mesures militaires déjà en complète exécution. »

« Leurs nouvelles batteries de campagne sont en état d'être attelées dès maintenant... avec des chevaux français. »

« A ce sujet, il est curieux de faire remarquer que la remonte française trouve les chevaux des Ardennes trop lourds, se plaint de leur qualité. Les Allemands les apprécient au contraire pour atteler leur artillerie et se félicitent de notre dédain qui les leur fait acheter à meilleur compte. »

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

La Musique municipale de Saumur donnera à ses souscripteurs le premier concert d'hiver, ce soir mardi, 7 décembre, à 8 heures, dans les salons de la Mairie.

### Programme.

1. La Pré aux Clercs, fantaisie, par la Musique municipale.

2. Deuxième Polonoise de Wicnowski, par M. Lyen, violon solo des Concerts populaires d'Angers.

3. Les Tanneurs, chansonnette, par M. Ripoché.

4. Les Paysans, chœur à 4 voix, de Saint-Isidore, par des amateurs.

5. Le Voyage en Chine, grande fantaisie, par la Musique municipale.

6. Fantaisie sur le Pirate, solo de violon, par M. Lyen.

7. Début d'un concert, chansonnette, par M. Ripoché.

8. Duo de Geng (demandé), violon et violoncelle, avec accompagnement de piano, par M. Lyen, Roblot et Weber.

9. Souvenir de Saumur, polka, par la Musique municipale.

Le même programme sera exécuté demain mercredi 8 décembre, de 8 à 10 heures du soir, dans les salons de la Mairie.

Prix d'entrée : 4 francs.

Nous apprenons avec plaisir que M. Charles Carichou vient d'être nommé président de l'Harmonie Saumuroise.

La jeune société musicale ne pouvait certainement faire un meilleur choix et trou-

ver plus de compétence jointe à beaucoup de dévouement.

## TRIBUNAL DE COMMERCE DE SAUMUR

Les élections qui ont eu lieu dimanche pour le Tribunal de commerce n'ayant pas donné de résultat, il sera procédé, le dimanche 17 décembre, à un second tour de scrutin.

Voici le nombre de voix obtenues par chacun des candidats :

Président. — M. Thoreau, 43 voix ; M. Lambert, 44.

Juges. — M. Thoreau, 44 voix ; M. Couillard, 46 voix.

Juges suppléants. — M. Mignon, 44 voix ; M. Vinsonneau, 44 voix.

## SOIRÉE DE PRESTIDIGITATION ET DE MAGNÉTISME AU CAFÉ DU COMMERCE

M. ADDO, physicien-magnétiseur, et son sujet magnétique, M<sup>lle</sup> Anita, donneront ce soir, à 8 heures 1/2, au Café du Commerce, une séance de Prestidigitation et Magnétisme.

## LA CLASSE DE 1885 DANS LE 9<sup>e</sup> CORPS.

Voici le nombre d'hommes que chaque régiment du 9<sup>e</sup> corps d'armée a reçu sur le contingent de la classe 1885.

### 1<sup>re</sup> portion.

32<sup>e</sup> de ligne, à Tours et Châtellerauld, 375 hommes ; — 66<sup>e</sup> de ligne, à Tours, 419 hommes ; — 68<sup>e</sup> de ligne, au Blanc et Issoudun, 400 hommes ; — 77<sup>e</sup> de ligne, à Cholet, 393 hommes ; — 90<sup>e</sup> de ligne, à Châteauroux, 464 hommes ; — 144<sup>e</sup> de ligne, à Parthenay et Saint-Maixent, 405 hommes ; — 125<sup>e</sup> de ligne, à Poitiers, 384 hommes ; — 135<sup>e</sup> de ligne, à Angers, 382 hommes ; — 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 152 hommes ; 41<sup>e</sup> cuirassiers, à Niort, 219 hommes ; — 42<sup>e</sup> cuirassiers, à Angers, 498 hommes ; — 25<sup>e</sup> dragons, à Tours, 484 hommes ; — 7<sup>e</sup> hussards, à Tours, 467 hommes.

Le 20<sup>e</sup> d'artillerie, 277 hommes, de Châteauroux, Le Blanc, Parthenay, Poitiers, Châtellerauld, Tours, Angers, Cholet et Angoulême.

Le 33<sup>e</sup> d'artillerie, 296 hommes, de Châteauroux, Poitiers, et des autres villes énumérées ci-dessus.

Le 9<sup>e</sup> escadron des équipages, à Châteauroux, 55 hommes.

### 2<sup>e</sup> portion.

Le 68<sup>e</sup> de ligne, au Blanc et à Issoudun, 247 hommes ; — le 90<sup>e</sup> de ligne, à Châteauroux, 443 hommes ; — le 144<sup>e</sup> de ligne, à Parthenay et Saint-Maixent, 212 hommes ; — le 125<sup>e</sup> de ligne, à Poitiers, 494 hommes ; — 32<sup>e</sup> de ligne, à Tours et Châtellerauld, 242 hommes ; — 66<sup>e</sup> de ligne, à Tours, 409 hommes ; — 77<sup>e</sup> de ligne, à Cholet, 220 hommes ; — 135<sup>e</sup> de ligne, à Angers, 496 hommes ; — 18<sup>e</sup> bataillon de chasseurs à pied, 65 hommes.

Le 20<sup>e</sup> d'artillerie, 203 hommes ; — le 33<sup>e</sup> d'artillerie, 440 ; — le 9<sup>e</sup> escadron du train, 27 hommes.

## ON CHANGE D'AVIS !

Avant-hier, à la Chambre, M. Wilson est venu déclarer que, s'il avait pu participer au scrutin, il se serait prononcé contre la suppression des sous-préfets.

Or, il y a deux ans, M. Wilson votait leur élimination.

Les huées indignées de l'Assemblée, dit l'Autorité, ont accueilli cette cynique palinodie.

Pourquoi cette tendresse nouvelle de M. Wilson pour les sous-préfets ?

Est-ce qu'elles se fournoient au Petit Bourguignon ?

## TOURS.

Un prétendu détournement à la Trésorerie générale. — Une information apportée hier matin, par le Petit Journal et plusieurs autres journaux parisiens, a jeté une certaine animation dans la ville de Tours. On parlait d'un détournement considérable à la Trésorerie générale. La nouvelle était inexacte, car les journaux de Tours ont reçu la communication suivante :

« Au sujet d'un article du Petit Journal relatif à un prétendu vol commis dans les bureaux de la Trésorerie générale d'Indre-et-Loire, M. Dutilleul a adressé au Petit Journal la dépêche suivante :

« J'apprends par votre estimable journal le vol d'un million et demi dont j'aurais été victime. Il n'en est rien. Je viens vous rassurer et vous prier de rassurer ceux de mes amis que cette nouvelle aurait émus. »

DUTILLEUL,

Trésorier général d'Indre-et-Loire.

## LE TEMPS QU'IL FERA.

Voici les prévisions de Mathieu de la Drôme concernant le temps qu'il fera pendant le mois où nous venons d'entrer :

Froid très vif au premier quartier de la lune, qui est commencé le 3 et finira le 11. — A la pleine lune, du 11 au 18, période pluvieuse et venteuse pour le centre, l'ouest et le midi de l'Europe. — Au dernier quartier, du 17 au 25, période ayant une grande analogie avec la précédente. — Temps très variable à la nouvelle lune, qui commencera le 25. Froid vif au centre, au nord et au nord-est de la France. — Du 25 au 27, beau temps relatif. — Du 28 au 31, temps variable.

## État-Civil de la ville de Saumur

Du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 1886.

( Suite et fin )

### DÉCÈS.

Le 1<sup>er</sup>. — Jacques Johau, tailleur de pierre, 62 ans, rue de l'Île-Neuve ; — Jeanne Gabiller, sans profession, 82 ans, veuve Jean Riobé, hameau du Petit-Puy.

Le 2. — Isidore-Théodore Hubert, cordonnier, 48 ans, rue de la Croix-Verte ; — André-Louis-Paul Mercier, 5 mois, rue de la Croix-Verte.

Le 4. — Perrette Delhumeau, sans profession, 74 ans, veuve Pierre Dubois, quai du Marronnier.

Le 7. — Marguerite Laurencin, sans profession, 64 ans, épouse François Bichon, rue de Pressoir-Saint-Antoine ; — André-Alphonse Jaouën, 15 jours, rue de la Croix-Verte.

Le 8. — Louis-Joachim Ouvrard, propriétaire, 65 ans, rue Beaupaire.

Le 10. — Gabrielle Esnault, 5 mois, rue Nationale ; — Adrienne-Marguerite Breton, 4 mois, rue Saint-Nicolas ; — Hippolyte Rouleau, sans profession, 81 ans, à l'Hospice.

Le 11. — Louise-Amintha Petit, 3 mois, rue de la Cocasserie.

Le 12. — Louis Dupuy, sans profession, 89 ans, à l'Hospice.

Le 13. — Victor-Jean Peltier, chapelier, 37 ans, rue Nationale ; — Georges-Eugène Boistard, 43 jours, à l'Hospice.

Le 14. — Jean Poulard, menuisier, 68 ans, rue de Fenet ; — René Assailly, cartonier, 74 ans, à l'Hospice.

Le 15. — Marie-Henriette Devanne, journalière, 55 ans, épouse François Bréard, au moulin Salmon.

Le 18. — Rose Loyau, lingère, 67 ans, épouse Pierre Lebeau, Grand'Rue ; — Pierre Michu, tailleur de pierre, 75 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 21. — Marie Peltier, propriétaire, 80 ans, veuve René Moreau, route de Varrains.

Le 24. — Jeanne-Hortense Tesnier, propriétaire, 60 ans, veuve Guillaume Cahouet, rue du Roi-René.

Le 25. — Adèle Thibault, sans profession, 48 ans, épouse Michel Barrault, au Petit-Puy.

Le 26. — Hélène Edelin, sans profession, 83 ans, veuve Gaspé, à l'Hospice.

Le 27. — Pierre Moinard, 5 mois, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 28. — Alphonse Barrier, coutelier, 76 ans, à l'Hospice.

Le 29. — Grégoire Ragain, propriétaire, 66 ans, rue du Portail-Louis ; — Eulalie-Anne Massonneau, sans profession, 76 ans, quai Notre-Dame ; — François Cointreau, coiffeur, 30 ans, à l'Hospice.

## CONSEILS ET RECETTES.

### LE LAIT ET LE CAFÉ

On peut dire que le lait est un aliment précieux ; il se digère admirablement, à la condition qu'il soit de bonne qualité, et il nourrit beaucoup. Le café est un tonique et un stimulant pour la digestion.

Eh bien ! chose étrange, une fois mélangés, ils perdent leurs propriétés. Le café contient beaucoup de tannin, de sorte

qu'il transforme l'albumine et le caseum du lait en une matière imputrescible et indigestible. Il fait immédiatement du cuir en poudre.

Quand on a pris une tasse de café au lait, on la conserve longtemps sur l'estomac, parce qu'on ne la digère pas du tout ; et l'on se figure que l'on s'est nourri, parce que l'on n'a plus la faim qui est seulement trompée. Mieux vaudrait, le matin, une bonne soupe et même du lait seul : ce serait moins agréable, mais bien plus nourrissant, surtout pour ceux qui travaillent.

Une des causes du dépérissement d'un grand nombre d'individus peut être attribuée à l'usage si général, quelquefois excessif, du café au lait.

M. Douesnel — ÉPICERIE CENTRALE — informe ses nombreux clients qu'il vient de mettre en vente de la Morue d'Islande (pêche nouvelle), aux prix de 0 fr. 55 le 1/2 kilog. par Morue entière, et 0 fr. 60 c. au détail. — Filets de Morue, 4 fr. le 1/2 kilog.

## Bibliographie.

L'ALMANACH VERMOT pour 1887 vient de nous arriver : il est encore plus beau et plus complet que celui de l'année dernière qui était déjà le roi des Almanachs. En effet, dans ce magnifique et énorme volume il y a de tout, c'est une véritable encyclopédie des familles ; on y trouve des renseignements utiles à profusion, des anecdotes de quoi faire rire le lecteur le plus morose pendant tout un hiver.

Chaque page illustrée de dessins originaux contient, outre les indications astronomiques les plus complètes, la vie du saint du jour, un menu avec la recette d'un plat très facile à exécuter, le calendrier du jardinier, des jeux, des horoscopes, des légendes, des récits de voyages, des proverbes, des histoires, etc., etc. Ce n'est pas tout, à la fin de l'Almanach il y a le chapitre des Renseignements utiles, où chacun trouvera la règle à suivre dans toutes les circonstances importantes de la vie, ainsi qu'une nomenclature très complète des adresses des bonnes maisons de commerce auxquelles le lecteur pourra s'adresser en toute confiance pour ses besoins journaliers. C'est, en un mot, le Bottin des familles.

L'ALMANACH VERMOT n'a pas, malgré cela, augmenté son prix, qui reste fixé à 1 fr. 50.

On le trouve chez tous les libraires.

La 71<sup>e</sup> série de L'ALLEMAGNE ILLUSTRÉE vient d'être mise en vente par les éditeurs Jules Rouff et C<sup>ie</sup>.

L'auteur y étudie les États de la Thuringe. Outre une Carte physique de ces États, quatre gravures ornent le texte : ce sont des vues de Mannheim (le Kursaal) ; du bassin des Sources, dans le parc du Kursaal, à Mannheim ; d'Offenbach (grand-duché de Hesse) et du parc de Schvetzingen.

## Grand Théâtre d'Angers.

Mardi 7 décembre,

Les NOCES de M<sup>lle</sup> LORQUET, comédie nouvelle en 3 actes, par M. Grenet-Dancourt.

Edgard et sa bonne, vaud-ville en 1 acte.

## Avis aux vrais amateurs d'Huile de noix

La meilleure Huile de noix est l'Huile fraîche faite avec les noix des environs de Saumur dont la qualité ne laisse rien à désirer cette année.

On trouve cette Huile chez M. Louis MABILEAU, fabricant, rue de Poitiers, 34, au prix de 2 fr. 20 le kilog.

Remise pour les ventes en gros.

## PLACE DU CHARDONNET

Grand

## CIRQUE BAZOLA

Composé de l'élite acrobatique des Deux-Mondes

Ecuyers, écuyères, gymnastes, chevaux en liberté

NOMBREUX CLOWS — PANTOMIMES

Excellent Orchestre — Buffet — Brillant éclairage.

Bureaux à 7 h. 1/2. — On commence à 8 h.

PRIX DES PLACES :

Stalles, Chaises réservées, 3 fr. — Premières, 2 fr. — Secondes, 1 fr. 25. — Troisièmes, 75 cent.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des Vivres.

Le SAMEDI 11 DÉCEMBRE 1886, il sera procédé en séance publique, à la Mairie de Saumur, à 2 heures de l'après-midi, à l'adjudication du service de la fourniture du pain nécessaire aux hommes de troupe de toutes armes, à faire du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1887 dans les places de Saumur, Cholet, Fontevault et dans les autres localités des arrondissements politiques de Saumur, Cholet, Segré et Baugé.

Les personnes qui auraient l'intention de concourir pour cette fourniture pourront prendre connaissance du cahier des charges et des instructions dans les bureaux du Sous-Intendant militaire à Saumur et de M. le Maire.

Celles qui n'ont pas déjà pris part à l'adjudication du 30 novembre dernier, devront faire parvenir avant le 8 décembre, au Sous-Intendant militaire, à Saumur, les pièces suivantes, accompagnées d'une lettre demandant leur admission :

1<sup>o</sup> Une déclaration écrite faisant connaître leur intention et indiquant leurs nom, prénoms, qualité et domicile, les services publics dont elles auraient eu antérieurement l'entreprise et les divers arrondissements de fourniture pour lesquels elles se proposent de concourir ;

2<sup>o</sup> Une pièce constatant leur qualité de Français ;

3<sup>o</sup> La déclaration écrite qu'elles n'ont jamais été déclarées en faillite ou qu'elles ont été réhabilitées, et de plus un certificat délivré par le greffier du Tribunal de commerce, portant les mêmes déclarations ;

4<sup>o</sup> Un certificat du maire de leur commune constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité. Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans l'arrondissement, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée.

Il ne sera statué sur leur demande que le jour même de l'adjudication à l'ouverture de la séance ; il ne leur sera donc pas adressé de lettres d'avis d'admission.

Les personnes déjà admises dans un arrondissement de fourniture pour l'adjudication du 30 novembre, pourront présenter simplement jusqu'au 11 décembre, à 2 heures, un certificat d'admission délivré par le Sous-Intendant militaire de cet arrondissement.

Etude de M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé.

Vente Mobilière

Après décès. Les dimanches 12 & 19 décembre 1886, à midi précis.

M<sup>e</sup> LEDROIT, notaire à Neuillé, procédera à la requête de M<sup>me</sup> Marie-Louise Vallée, sans profession, veuve du sieur Charles-Auguste Ploquin, entrepreneur, demeurant à Neuillé, Agissant en qualité de tutrice naturelle et légale de Auguste-Charles-Médard Ploquin, son fils mineur, issu de son union avec ledit sieur Ploquin, en vertu d'une ordonnance de M. le président du Tribunal civil de Saumur, du 25 novembre 1886, enregistré, à la vente aux enchères publiques de divers meubles meublants et objets mobiliers dépendant de la communauté PLOQUIN-VALLÉE et de la succession de M. PLOQUIN, en une maison située au bourg de la commune de Neuillé.

On vendra :

Pendules, lits complets, buffets, armoires, chaises, matériel d'auberge, tel que tables avec pieds en fonte, bancs, grande quantité de verres et tasses de toutes grandeurs, grandes et petites cuillères, liqueurs, grande quantité de bouteilles vides, linge, batterie de cuisine ;

Un matériel complet d'entrepreneur, tel que malaxeur, chariot, charrettes, tombereau, manège, treuils, crics, palans de différentes grandeurs, grande quantité de barres de fer pour échafaudages, câbles et cordages de toute espèce de grandeurs, pompe à épuisement avec tous ses accessoires, bois de travail et autres bons objets.

On paiera comptant, plus 10 0/0.

A Vendre UN CHEVAL NOIR

Âgé de 4 ans, taille 1 m 40.

CHARRETTE ANGLAISE

PRESQUE NEUVE.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE A ACHETER des lapins de garenne.

Adresser les offres au bureau du journal. (784)

Etude de M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger (Vienne).

A VENDRE

En gros, par lots ou en détail.

Le dimanche 19 décembre 1886, à midi.

A la Motte-Bourbon, commune de Pouançay, en la demeure de M. DEBROU, maître d'hôtel.

Une belle Propriété

Ayant appartenu au prince de la Tour d'Auvergne.

Située au village de Douvy, commune d'Epieds (Maine-et-Loire), à 3 kilomètres de la station de la Motte-Bourbon (ligne de l'Etat) et comprenant :

Moulin à eau à 4 paires de meules sur le canal de la Dive, maison de maître de construction récente, avec jardin planté de beaux arbres fruitiers, bâtiments de fermier, vastes servitudes, terres labourables de première qualité, marais et prés, le tout d'une contenance de 19 hectares environ.

Pour tous renseignements et pour traiter avant le jour de la vente, s'adresser, soit à M<sup>e</sup> HERBAULT, notaire à Saint-Léger, chargé de la vente, soit au propriétaire, M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

DEUX MAISONS

Situées à Saumur.

Rue Saint-Nicolas, l'une n<sup>o</sup> 63, l'autre n<sup>o</sup> 74.

S'adresser à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire.

A VENDRE

PONETTE ALEZANE

1 m 48 très-doublee, vite trotteuse.

S'adresser au bureau du journal.

HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR

ON DEMANDE un élève en pharmacie. (800)

AVIS

Propriétaires de Chevaux

Pour guérir promptement :

Scelms, Blèmes, Javards, Crevasses, Crapauds.

EMPLOYEZ

L'Onguent Souverain de A. PAJOT.

Seule Maison de vente,

L. BONNEAU

Rue de l'Hôtel-de-Ville, 7 et 9, SAUMUR.

On trouve en la même maison : Brosserie, Cirage pour harnais, Eau de cuivre et tous articles pour l'entretien des voitures et harnais ; Encaustique pour parquets et le Chromo extra siccatif pour carrelage ; Plumeaux et Eponges, Verres à vitres, etc., Couleurs et Vernis.

CIDRES

M. CÉLESTIN SATABIN tient à la disposition de ceux qui voudront bien l'honorer d'une commande, des Cidres et des Poirés de Bretagne et de Normandie de première qualité, livrables en fûts, depuis 25 à 225 litres.

S'adresser maison PICHAT, rue de l'Abattoir, cave n<sup>o</sup> 8. (764)

MANUFACTURE DE

PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, intéressé de la maison LÉPICIER et Collmann est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

**GUÉRISON CERTAINE** DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIEUX considérés comme incurables par les Princes de la Science  
Le traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.  
S'adresser à M. LEROUX, 11, rue St-Louis, à NANTES (S-M-L). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

**DENTS** NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 DÉCEMBRE 1886.

Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant		
Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.		Clôture préc.	Dernier cours.	
3 1/2 %	83 45	83 40	Est	808 95	805	Obligations			Gaz parisien	528	529
3 % amortissable	84 20	86 15	Paris-Lyon-Méditerranée	1255	1250	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	527	526 50	Est	391	389 75
3 % (nouveau)	83 42	83 42	Midi	1185	1183 70	— 1865, 4 1/2 %	526 25	526 50	Midi	389	396 50
4 1/2 %	103 97	103 98	Nord	1603 75	1610	— 1869, 3 1/2 %	412	412 50	Nord	401	399 75
4 1/2 % (nouveau)	109 95	109 50	Orléans	1337 50	1342 50	— 1871, 3 1/2 %	403	402	Orléans	396 50	396 50
Obligations du Trésor	517 50	516	Ouest	870	870	— 1875, 4 1/2 %	515	515	Ouest	395	396
Banque de France	4310	4320	Compagnie parisienne du Gaz	1477 50	1476	— 1876, 4 1/2 %	516 50	515	Paris-Lyon-Méditerranée	396	395 50
Société Générale	475	476 25	Canal de Suez	2115	2117 50	Bons de liquid. Ville de Paris	527	526 50	Paris-Bourbonnais	396	396 50
Comptoir d'escompte	1030	1040	C. gén. Transatlantique	545	545	Obligations communales 1879	477 50	478	Canal de Suez	589 50	588 25
Crédit Lyonnais	600	602 50	Russe 5 0/0 1870	100 25	100	Obligat. foncières 1879 3 1/2 %	480	480			
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1445	1450				Obligat. foncières 1883 3 1/2 %	388	388			
Crédit mobilier	315	323 75									

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR MONTREUIL THOUARS LOUDUN POITIERS							SAUMUR — MONTREUIL — DOUÉ							SAUMUR VERNANTES CHATEAU-DU-LOIR.						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Mixte matin	Mixte soir	Expr. soir	Omn. soir	Omn. soir			
Saumur (ori.)	2 06	6 53	»	»	1 39	4 16	8 34	Saumur (or.)	6 53	»	4 16	8 34	Saumur (ori.)	7 57	11 54	1 33	3 06	5 42	10 5	
Saumur (état)	»	6 50	8 31	10 31	»	4 13	8 30	Saumur (état)	»	6 50	9 31	4 13	8 30	Vivry	»	8 10	12 09	»	3 18	5 54
Nantillyhalte	»	7 03	8 37	10 45	»	4 26	8 43	Nantilly	»	7 03	8 37	4 26	8 43	Blou	»	8 19	12 18	»	3 27	6 03
Varr.-Chacé	»	7 09	8 48	10 52	»	4 32	8 49	Montreuil (a)	»	7 29	9 19	4 52	9 08	Vernantes	»	8 33	19 31	»	3 40	6 14
Brézé s.-Cyr.	»	7 17	9 02	11 15	»	4 39	8 56	— (dép.)	»	7 34	9 29	5 11	4 21	Noyan-Méon	»	8 59	12 59	2 11	4 06	6 38
Montreuil (a)	»	7 24	9 19	11 15	»	4 52	9 08	le Vaudelnay	»	7 43	9 40	5 11	5 17	Chât.-d-Loir.	»	10 07	2 14	2 57	5 09	7 45
— (dép.)	»	7 36	9 31	11 24	»	4 58	9 11	Baugé	»	7 56	9 50	5 20	5 44							
Thouars	»	7 59	»	11 57	»	5 23	9 37	Doué	»	8 05	9 57	5 27	6 20							
Loudun	»	8 10	»	12 08	»	5 32	9 52													
Poitiers	»	16 33	»	10 40	»	5 12	12 12													

LIGNE D'ORLÉANS

SAUMUR (ORLÉANS) — ANGERS						
STATIONS	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Omn. soir	Direct. soir
Saumur	3 08	6 53	9 13	1 21	3 28	7 15
St-Martin	»	7 08	9 26	1 33	»	7 27
St-Clément	»	7 15	9 33	1 40	»	7 34
Les Rosiers	»	7 23	9 41	1 47	3 43	7 41
La Ménitré	»	7 31	9 53	1 57	3 52	7 50
Angers	»	7 38	10 01	2 04	4 00	8 03

SAUMUR (ORLÉANS) — TOURS

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Expr. matin	Omn. soir	Omn. soir	Expr. soir
Saumur	3 26	8 21	9 26	12 48	4 34	7 04
Varennes	»	8 34	9 37	1 01	4 48	7 18
Port-Boulet	»	8 45	9 45	1 12	4 59	7 30
La Chapelle	»	»	»	1 24	5 17	7 44
Langeais	»	4 20	9 29	10 09	1 52	5 50
Tours	»	5 05	10 12	10 40	2 35	6 40

**COFFRE-FORT**  
DE LA  
**MAISON HAFFNER AÎNÉ**  
Seul représentant pour le département de Maine-et-Loire.  
**PAUL GODET**  
IMPRIMEUR, SAUMUR.